

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 septembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION	1 ^{er} septembre 2025
DATE D'AFFICHAGE	1 ^{er} septembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	14
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	6
- AYANT DONNÉ POUVOIR	6
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	0

Le **Vendredi 5 septembre 2025 à Dix Huit Heures**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. **WADIER Hervé**, 1^{er} Adjoint, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. **LAUDRÉ Dominique**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (8) : Mme **BOURDILLON VRAIN** Emmanuelle, Mme **BRIAND** Christine, Mme **DISDIER** Cécile, M. **LAUDRÉ** Dominique, M. **MARTIN** Bruno, M. **MAUREL** Guy, M. **RISOUL** Jean Marc, M. **WADIER** Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (6) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (6)** :
 - M. **ALARIO** Patrick ayant donné pouvoir à M. **LAUDRÉ** Dominique
 - M. **CALLUT** Stéphane ayant donné pouvoir à Mme **BOURDILLON VRAIN** Emmanuelle
 - M. **COLLOMBON** Eric ayant donné pouvoir à M. **MARTIN** Bruno
 - M. **JOUSSELME** Fabien ayant donné pouvoir à Mme **BRIAND** Christine
 - Mme **MAZELLA** Maud ayant donné pouvoir à Mme **DISDIER** Cécile
 - Mme **ORSINI GILLIARD** Margaux ayant donné pouvoir à M. **MAUREL** Guy
- **N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (0)** :

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BOURDILLON VRAIN** Emmanuelle est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

	Présents	Votants
Délibérations N° 2025-090 à N° 2025-104	8	14
Délibération N° 2025-105 M. CALLUT Stéphane, intéressé à l'affaire son pouvoir ne sera pas comptabilisé dans les votes.	8	13
Délibérations N° 2025-106 à N° 2025-107	8	14

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

La période du 18 août au 5 septembre 2025 n'a fait l'objet d'aucune prise de décision dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122.22 du CGCT.

2. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2025-090 Convention avec territoire d'énergie des Hautes-Alpes (TE05) pour le raccordement SCI LES MOLLIÈRES poste MARCELLIN

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention financière AUf25-0140-M avec Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 pour les travaux de raccordement « SCI Les Mollières poste MARCELLIN » 130 rue des Fontaines

N°2025-091 Réfection du poste de livraison de Sibières

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de M. le Maire ;
- **Autorise** la réalisation des travaux visant à fiabiliser les installations électriques de la Sem Sedev ;
- **Et mandate** M. le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires, notamment la signature de la convention avec ENEDIS, portant sur la parcelle communale cadastrée AB294.

3. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS- TRAVAUX

N°2025-092 Marchés de travaux « Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 4 - étanchéité » - avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 13 VOIX, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour la construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 4 – étanchéité avec la société GFE – Goncalves Frères Etanchéité SARL, sise 73800 CHIGNIN augmentant le montant du marché initial de 1.784,98 € HT et le faisant passer à 18.069,98 € HT.

N°2025-093 Marchés de travaux « Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 5 – charpente ossature bois couverture vêtue » - avenant n°3

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 13 VOIX, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux pour la construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 5 – charpente ossature bois couverture vêtue, avec le groupement ESTIENNE/DOXAR dont le mandataire est la société SARL ESTIENNE CONSTRUCTION sise Les parchers 05340 VALLOUISE PELVOUX augmentant le montant du marché de 5.870,00 € HT et le faisant passer à 1.253.316,85 € HT.

N°2025-094 Marchés de travaux « Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 10 – menuiseries intérieures » - avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 13 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour la construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 10 – menuiseries intérieures, avec la société MENUISERIE DE LA TOUR sise 05100 VILLAR ST PANCRACE augmentant le montant du marché de 7.390,47 € HT et le faisant passer à 112.648,53 € HT.

N°2025-095 Marchés de travaux « Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 15 – courants forts courants faibles » - avenant n°3

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 13 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux pour la construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 15 – courants forts courants faibles, avec la société BDSE sise 38400 ST MARTIN D'HERES augmentant le montant du marché de 2.501,16 € HT et le faisant passer à 291.130,54 € HT.

N°2025-096 Marchés de travaux « Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 16 – VMC plomberie sanitaire » - avenant n°3

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 13 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux pour la construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac – lot 16 – VMC plomberie sanitaire, avec la société LAVIGNA sise 05600 SAINT CREPIN augmentant le montant du marché de 1.150,00 € HT et le faisant passer à 197 715,55 € HT.

N°2025-097 Marchés de travaux « aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière – lot 1 - VRD » - avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière – lot 1 - VRD avec la société SAS BOREL BTP, sise 05260 FOREST SAINT JULIEN augmentant le montant du marché initial de 2.600,00 € HT et le faisant passer à 158.500,00 € HT.

N°2025-098 Marchés de travaux « aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière – lot 3 – charpente couverture ossature bois bardage » - avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière – lot 3 – charpente couverture ossature bois bardage avec la société SAS DAUTREMER, sise 05000 GAP augmentant le montant du marché initial de 1.260,00 € HT et le faisant passer à 65.908,00 € HT.

N°2025-098 Marchés de travaux « aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière – lot 3 – charpente couverture ossature bois bardage » - avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Valide l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière – lot 3 – charpente couverture ossature bois bardage avec la société SAS DAUTREMER, sise 05000 GAP augmentant le montant du marché initial de 1.260,00 € HT et le faisant passer à 65.908,00 € HT.

N°2025-099 Contrats avec IER SAS pour l'hébergement et la maintenance du système de procès-verbaux électroniques – substitution de titulaire – avenant de transfert

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Valide l'exposé ci-dessus nécessitant la passation d'un avenant ;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant de transfert aux contrats passés en date du 07/08/2023 avec la société IER SAS, sise 92150 SURESNES et relatifs à l'hébergement et la maintenance du système de procès-verbaux électroniques pour un montant respectif de 1.040,00 € HT soit 1.248,00 € TTC.

N°2025-100 Société des remontées mécaniques - SEM-SEDEV - Gamme tarifaire multi-activités - hiver 2025-2026

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 13 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- Approuve la gamme tarifaire multi-activités des remontées mécaniques proposés par la SEM SEDEV pour la saison d'hiver 2025-2026, annexés à la présente délibération.

4. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2025-101 Budget Communal 2025. Décision Modificative 1. Ajustements budgétaires

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire ;
- Et autorise les écritures précitées.

N°2025-102 Budget Crèche 2025. Décision Modificative 1. Ajustements budgétaires

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire ;
- Et autorise les écritures précitées.

N°2025-103 Budget Eau 2025. Décision Modificative 1. Ajustements budgétaires

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire ;
- Et autorise les écritures précitées.

N°2025-104 Admission en non-valeur de créances irrecevables

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à admettre en non-valeur les titres ci-annexés.

N°2025-105 Convention d'objectifs office de tourisme de Vars - demande de subvention supplémentaire

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 10 VOIX, 1 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- Approuve la demande formulée par l'association Office de tourisme relative à l'octroi d'une subvention supplémentaire de 300 000 €
- Autorise M. le Maire à réaliser toutes les formalités pour l'application de cette décision

N°2025-106 Aide aux familles – forfaits ski alpin 2025-2026

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Adopte une aide aux familles pour les forfaits de ski pour la saison d'hiver 2025/2026, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal sur l'exercice 2025,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté de communes pour percevoir le règlement des familles pour les forfaits de ski,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de reversement de sa participation avec la Communauté de communes pour ces forfaits de ski,
- Autorise M. le Maire à diligenter, plus généralement, toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

5. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

N°2025-107 Revalorisation des agents publics de la petite enfance dans le cas du « Bonus Attractivité »

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide

Article 1 :

D'instituer, à compter du 01/11/2025 la revalorisation des agents publics de la petite enfance conformément à la circulaire de la CNAF.

Article 2 :

De consacrer la revalorisation par l'intermédiaire du RIFSEEP pour les fonctionnaires et les agents publics contractuels qui en sont éligibles.

Dans ce cadre, l'IFSE de chaque agent sera augmentée de 100 € mensuels par un arrêté individuel.

Article 3

De consacrer la revalorisation équivalente de 100 € mensuels appliquée aux professionnel(le)s de la petite enfance qui ne sont pas éligibles au RIFSEEP de la collectivité.

Article 4 :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire, clôt la séance du conseil municipal à 20h00.

Le Secrétaire,
Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle

Le Maire,
M. LAUDRÉ Dominique

